

Notice d'information RGPD

Dossier d'inscription Guichet Unique

Cette information s'adresse aux parents ou responsables légaux des élèves mineurs.

La Ville de Bayonne est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel des élèves ou futurs élèves et de leurs parents ou responsables légaux.

A travers ce document, la Ville de Bayonne renouvelle son engagement à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'elle traite.

Définitions :

- Données à caractère personnel : il s'agit de toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique. La notion de données à caractère personnel est très large et inclue des données directement nominatives comme le nom et le prénom ou indirectement nominatives comme des identifiants, un RIB, un numéro allocataire etc.
- Personne concernée : individu pouvant être identifié, directement ou indirectement, par référence à des données à caractère personnel.
- Traitement de données à caractère personnel : il s'agit de toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.
- Responsable de traitement : il s'agit de la personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités (le « pourquoi ? ») et les moyens (le « comment ? ») d'un traitement de données à caractère personnel.
- Sous-traitant : il s'agit de la personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement (ex : hébergeur du site internet de la Ville de Bayonne)

Qui est responsable des traitements réalisés sur vos données ?

La Ville de Bayonne est le responsable de traitement, par conséquent la Ville s'engage à respecter l'ensemble des règles et dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel dont le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD ») et la loi n° 78-17 du 6

janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dans sa dernière version du 20 juin 2018).

Quelles données sont collectées et pourquoi sont-elles traitées ?

L'ensemble des informations renseignées dans les différents formulaires et que vous nous communiquez par le biais du site bayonne.fr, de l'Espace Famille, ou tout autre moyen sont uniquement traitées dans le but de gérer les inscriptions et d'assurer la bonne marche des différents services scolaires, périscolaires et extrascolaires de la Ville de Bayonne dont le suivi et la facturation de ces services.

Les traitements mis en œuvre sur vos données sont nécessaires à l'exécution de la mission d'intérêt public dont la Ville de Bayonne est investie dans le cadre de la fourniture des services précités.

Certaines finalités pour lesquelles vos données sont traitées sont dans certains cas précisées via les divers supports de collecte mis à disposition par la Ville de Bayonne (ex : formulaire d'autorisation de prise de vue destiné à collecter le consentement des représentants légaux pour l'utilisation de l'image de leurs enfants ou encore la fiche renseignements famille).

Les données collectées dans le cadre la gestion des services visés par les présentes sont les suivantes :

- Données d'identification relatives aux représentants légaux (identité, profession, coordonnées, droits sur les mineurs, identifiant au portail famille, etc.)
- Informations nécessaires à l'administration des services visés (numéro allocataire, quotient familial, composition de la famille, coordonnées bancaires en cas de prélèvement, nature des prestations ou aides sociales perçues le cas échéant, etc.)
- Données relatives aux enfants : (identité, date et lieu de naissance, coordonnées, services et établissements fréquentés, fratrie, état vaccinal, etc.)
- Informations relatives aux besoins spécifiques de l'enfant (dont PAI, régime alimentaire, présence d'un handicap nécessitant une prise en charge particulière, etc.)
- Informations relatives aux personnes autorisées à venir récupérer l'enfant (identité, coordonnées, lien avec l'enfant)

Par ailleurs, il est précisé que des données de santé peuvent être collectées sur vos enfants uniquement lorsque celles-ci sont nécessaires à la prise en charge sanitaire de ces derniers par les agents habilités de la Ville (ex : mise en place d'un PAI).

D'avantages de détails sur les catégories de données traitées sont disponibles dans le registre des traitements de la Ville de Bayonne. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations vous pouvez contacter notre DPO à l'adresse dpo@bayonne.fr

Qui a accès à vos données à caractère personnel ?

L'accès à vos données est strictement limité aux personnes et organismes habilités dans le cadre de l'exercice de leur fonctions et missions. Ainsi vos données sont traitées par les services gestionnaires de la Ville et leurs sous-traitants dans la limite de l'exécution de leur

prestation (Ex : en charge de la maintenance du logiciel de gestion des inscriptions aux services de la Ville, etc.).

Vos données peuvent dans certains cas être communiquées à des tiers habilités tels que l'Education Nationale, le Trésor Public, la CAF ou encore la MSA à des fins de contrôle et pour répondre aux obligations légales auxquelles est soumise la Ville de Bayonne.

Enfin dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire et la gestion des affaires scolaires de manière générale vos données et celles de vos enfants peuvent être accessibles aux personnes habilitées telles que les directeurs d'écoles, les membres de l'enseignement, les inspecteurs d'académie de l'éducation nationale, etc.

Combien de temps vos données sont conservées ?

Les données sont conservées le temps de la scolarisation de votre enfant ou le temps de son inscription aux services proposés par la ville de Bayonne (centre de loisirs, service d'accueil, ALAE, etc.), puis sont archivées pendant 5 ans, excepté pour les données nécessaires à la facturation des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires proposés par la Ville de Bayonne et conservées 10 ans en tant que pièce comptable par le Service des Finances de la Ville.

S'agissant des données que vous nous communiquez lors de votre inscription à l'envoi d'informations municipales, celles-ci sont conservées uniquement le temps de votre abonnement à la diffusion d'informations municipales.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et d'effacement dans les conditions prévues dans le règlement 2016/679 du 27 avril 2016.

Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en application de la Loi pour une République numérique n°2016-1321 du 7 octobre 2016.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au délégué à la protection des données de la Ville par email à dpo@bayonne.fr ou par courrier au 1 avenue Maréchal Leclerc, 64100 Bayonne en accompagnant votre demande de toute information permettant d'attester de votre identité.

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle relativement aux traitements de données mis en œuvre tel qu'indiqué précédemment ainsi qu'à l'exercice de vos droits s'y rattachant.

Modification de la Notice

La présente notice est la seule opposable jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

La Ville de Bayonne se réserve le droit de la mettre à jour ou de la modifier à tout moment et sans préavis.

Vous pouvez consulter la présente notice et ses évolutions sur l'Espace Famille de la Ville de Bayonne ou en demandant un exemplaire au Guichet Unique de la Ville de Bayonne.